

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Stéphane BAILLY, Mme Céline BRETON, M. Michel PATERNOSTER, M. Michaël SIROT, Mme Véronique SIROT, M. Denis AGOGUÉ, M. Michel BOUVET, Mme Marie-Paule STOUPAK.

ABSENTE NON EXCUSÉE : Mme Gwénaëlle GEORGES

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 20 mai 2021

Date d'affichage : 20 mai 2021

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance par une minute de silence afin de rendre hommage à Mme Dolorès GRENINGUEY.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du 13 avril 2021**
- 2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 13 avril 2021**
- 3. Décisions et arrêtés pris par le Maire depuis le 13 avril 2021**
- 4. Tarifs de la restauration scolaire**
- 5. Demandes de subventions**
 - a. Comité des Fêtes**
 - b. Secours Populaire**
- 6. SMICTREM – Motion pour surseoir à la décision de limiter le nombre de passage en déchetterie**
- 7. Informations**
 - a. Loyer de la Gaieté Léréenne**
 - b. Remboursement de la consommation électrique du centre de soins**
 - c. Remerciements pour l'attribution de subventions**
- 8. Questions diverses**

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 13 avril 2021** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, approuve le procès-verbal du 13 avril 2021.
2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 13 avril 2021** – Aucune décision n'a été prise.
3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 13 avril 2021** - M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 13 avril dernier.
4. **Tarifs de la restauration scolaire** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021. Ces tarifs s'appliqueront pour l'année scolaire 2021-2022.
M. le Maire informe les membres de l'assemblée que la carte scolaire reste inchangée pour 3 ans.
5. **Demandes de subventions**
 - a. **Comité des Fêtes** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'attribuer une subvention de 1.500 €.
 - b. **Secours Populaire (Fédération de la Nièvre)** - Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'attribuer une subvention de 710 €.
6. **SMICTREM** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé de demander au SMICTREM de surseoir à la décision de limiter le nombre de passages en déchetteries, tant pour les particuliers, que pour les professionnels.
7. **Informations diverses :**
 - M. le Maire informe les membres de l'assemblée :
 - de la volonté du Comité des Fêtes d'organiser une brocante nocturne (de 14 h à 22 h) qui se terminerait par un repas dansant le 03 juillet 2021. A l'issue de cette manifestation, un feu d'artifice, offert par la Commune, serait tiré.
 - Que le loyer de la Gaieté Léréenne serait réactivé à compter du 1^{er} juillet 2021.
 - Du départ de Mme DECOUX, infirmière au Centre de Soins, à compter du 1^{er} septembre prochain, de l'arrivée de 2 dermatologues le 1^{er} octobre prochain, ainsi que de la venue d'une consœur de Mme RACIATTI. Mme NOYER en profite pour signaler, après avoir pris contact auprès de Maître WOLLOCH, rédacteur des baux du Centre de Soins, que le départ de Mme DECOUX n'aura aucune incidence sur le bail de Mme RIGNAUT, infirmière, cosignataire.
 - De la visite du Ministre Marc FESNEAU, samedi 15 mai dernier, accompagné du Député CORMIER-BOULIGEON, pour évoquer le désert médical.
 - De l'ouverture d'un institut de beauté.
 - **Mme NOYER** apporte plus de détails sur le contenu des baux professionnels, du Centre de Soins, signés par Mme BERGERON et fait le point sur le remboursement de la consommation électrique. La Mairie n'a pas le droit de facturer de l'électricité. Les compteurs installés dans chaque local du Centre de Soins ne sont que des compteurs indicatifs, ne pouvant être relevés par ENEDIS. L'électricité est donc à la charge de la Commune. L'ensemble du Conseil est d'accord pour étudier le seul moyen de facturer l'électricité en faisant installer des compteurs électriques individuels par ENEDIS. Contact sera pris avec Mme RAHON, interlocutrice ENEDIS, pour étudier la faisabilité de cette installation.

- Remerciements pour l'attribution de subventions de :
 - L'Association des chasseurs de Léré
 - L'Arandol
 - L'ADMR
 - L'Association des Maires du 06 – Subvention versée suite à la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020

8. Questions diverses :

- **M. BOUVET** signale que les plantations faites devant chez lui, dans le cadre des travaux de réfection de la Route de Gien, ne poussent pas. **M. VIGNERON** répond qu'une réunion de travail aura lieu mi-juin.
- **Mme NOYER** informe de la « Démarche Politique Jeunesse » menée par la Commission Sociale de la Communauté de Communes avec un accompagnement de Territoires Conseils. Elle décline les 4 phases de l'opération.
- **Mme NOYER** fait part du « Copil Petite Enfance » auquel elle a assisté le 18 mai 2021 à Boulleret. Tous les acteurs étaient présents ou représentés. Ils nous ont présentés leurs structures, leurs fonctionnements, leurs problèmes et leurs projets.
- **M. VIGNERON** fait un point sur les travaux en cours (commerces, centre de soins, les Houards, finitions « Valise », lancement du projet des Rhedons) et rappelle qu'une visite aux Aix-d'Angillon pour examiner le revêtement réalisé sur leur place sera programmée.
- **Mme NORMAND** informe qu'un agent a été détaché ½ heure par jour, sur 4 jours, pour le nettoyage des vitres du Centre de Soins, tâche non comprise dans le devis de l'Entreprise PETIOT.
- **M. RENAUD** demande à **M. BAILLY** s'il voit, encore, autant de quads et de motos près de chez lui. Il répond que c'est plus calme actuellement, peut-être à cause de la météo. **M. le Maire** en profite pour informer l'assemblée de l'arrivée de la moto électrique de la Gendarmerie.
- **M. SIROT** rappelle la présence d'un poissonnier, tous les vendredis matin, sur le parking des commerces, malgré l'absence d'une borne « forains ». Il se branche, actuellement, chez le boulanger. **MM. RENAUD** et **VIGNERON** sont au courant du problème. Il sera abordé, en même temps que la climatisation de la supérette, avec **SEM TERRITORIA**.
Ils informent également que le rendez-vous, initialement prévu le 17 mai dernier, pour le sens de circulation avec le Département a été reporté à une date ultérieure.
- **MM. AGOGUÉ** et **BOUVET** demandent si le problème de stationnement des véhicules appartenant à CLDA a été abordé avec le propriétaire. **M. le Maire** répond qu'un premier contact a été pris.
- **M. BLANCHET** fait part de l'assemblée générale de la Brême qui aura lieu le 05 juin prochain. Il signale également qu'il doit se rendre à une réunion du SIRVAA la semaine prochaine.
- **Mme STOUPEK** demande s'il y a quelque chose de prévu pour la fête de la musique. **M. le Maire** répond qu'une aubade est prévue avec la Lyre Léréenne le 19 juin après-midi. Il y aurait peut-être une manifestation en cours d'organisation par les commerçants de Léré.

- **M. AGOGUÉ** souhaite connaître les conditions d'achat du terrain où sont construits les commerces. M. le Maire en fera la recherche.
- **M. BOUVET** informe le Conseil que Mme Lavorel s'inquiète de recevoir, à nouveau, un courrier de la mairie concernant la taille de ses haies. M. RENAUD répond qu'elle se rassure, elle ne recevra pas de courrier, puisqu'elle a déjà procédé à la taille de ses haies.
- **M. BOUVET** précise que le feu tricolore n'est toujours pas réparé. M. VIGNERON répond qu'il a vu avec l'entreprise CITEOS.
- **M. SIROT** demande si un calendrier communal pour planifier les manifestations sera établi. M. le Maire répond qu'habituellement il est réalisé en novembre pour l'année suivante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00

Le 1^{er} juin 2021

Le Maire,

François RENAUD.

